



## Division d'un lot en copro en plusieurs lots

-----  
Par lead69

Bonjour a tous,

Je souhaite diviser un appartement qui m'appartient en plusieurs lots.

Le reglement de copro (assez ancien) autorise ceci. Toutefois je souhaiterai savoir si il y a certains points qui necessite un accord du syndic et/ou des copro.

Pour clarifier aussi :

- Pas de modifications de murs porteurs
- Pas de nouveau cloisonnement important (2 cloisons de 2 mL en plus)

Je souhaiterai sa voir si le syndic peut me refuser :

- L'installation de compteur electriques dedies par lot (erdf demadera son accord)
- La mise en copro des lots necessite une modif du reglement de copro (tantiemes+nouvelles parties communes)

Merci d'avance